

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 7 avril 2026, le règlement suivant :

RCA18-14009-7 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal le 8 avril 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
